

N° 5/6.19

Administration, culture et relations extérieures

Vœu N° 1

Que la Municipalité fixe des horaires d'ouverture des services à la population en adéquation avec les horaires des personnes travaillant à plein temps.

Réponse de la Municipalité

Que ce soit à destination de l'entier de la population ou de publics définis, les guichets de l'administration orientent les usagers. Leurs collaborateurs-trices sont à l'écoute de chacun, personnifiant la volonté municipale de privilégier les contacts directs entre la population et l'administration. Les horaires actuels semblent ne plus être en complète adéquation avec les besoins de la population. La Municipalité est consciente que les heures d'ouverture des guichets ne s'étendent pas, pour partie au moins, sur la pause de midi ou en soirée. Relevons néanmoins que des rendez-vous en dehors des heures fixées sont possibles au sein de l'administration.

La Municipalité demeure attachée à la possibilité d'un contact direct avec l'administration. Une réflexion pour étendre les horaires des différents guichets a commencé. La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N°2

Que la Municipalité pense à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville par exemple pour des mini expos.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité est sensible à une utilisation plus large du hall de l'Hôtel de Ville. Elle a par exemple utilisé le hall pour présenter des maquettes lors d'une mise à l'enquête publique ou encore pour des expositions dans le cadre de la semaine contre le racisme. Elle veillera à préciser les modalités d'utilisation.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Finances et promotion économique

Vœu N° 3

Que la Municipalité, dans un souci de transparence, détaille les activités du délégué à la promotion économique dans les futurs rapports de gestion.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Toutefois, elle tient à préciser que le cadre des activités du délégué à la promotion économique a été communiqué au Conseil communal au travers du programme d'actions et que le rapport de gestion ne relève que les faits marquants de l'année écoulée, en préservant la confidentialité des données.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Sécurité, informatique et manifestations

Néant.

Sports, bâtiments et environnement

Vœu N° 4

Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

Un crédit d'étude auprès du Conseil communal est prévu d'être déposé en 2020.
La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 5

Que la Municipalité se charge de chercher un financement participatif sous forme de dons privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour financer partiellement ou totalement la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17.

Réponse de la Municipalité

Conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17, la Municipalité s'est préoccupée de solliciter des participations de tiers au financement

de l'orgue. Ainsi, une association de soutien a été créée, afin de solliciter des subventions diverses (voir ci-dessous).

Une demande de financement conséquente est envoyée auprès de la Loterie romande et, à cet effet, un dossier de présentation a été établi. Dans un second temps, plusieurs fondations ou autres acteurs privés seront prochainement concernés par cette démarche, en phase d'établissement.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 6

Que la Municipalité informe régulièrement le Conseil Communal des démarches entreprises dans la recherche de financements participatifs, sous formes de dons privés, de subventions auprès d'instances publiques et privées, sponsoring ou toute autre piste, pour la construction du nouvel orgue du Temple, conformément au rapport de commission N° 6/2.18, préavis N° 37/11.17.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité informera prochainement le Conseil communal des démarches entreprises en vue de la participation à l'achat et construction du nouvel orgue.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 7

Que la Municipalité envisage l'engagement d'un(e) stagiaire de l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) pour une durée de 12 mois, afin de soutenir la déléguée aux sports.

Réponse de la Municipalité

Selon les conditions cadres émises par le service cantonal de l'emploi, nous ne pouvons pas engager des stagiaires au-delà de 6 mois. Cette durée de 12 mois doit donc obligatoirement être scindée en deux périodes de stage successives ou si le budget le permet, un stagiaire peut prolonger son engagement professionnel en qualité d'auxiliaire durant quelques mois.

Le taux d'activité, la durée et la filière dont sont issus les futurs stagiaires doivent rester du ressort de l'opérationnel (Municipalité).

La Municipalité refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse refusée.

Avec ce vœu, la Commission de gestion souhaite que la charge de travail de la déléguée au Sport soit allégée et estime que son pourcentage de travail devrait être réévalué à plus ou moins long terme. La Commission de gestion ne souhaite pas

s'immiscer dans l'opérationnel. La durée de 12 mois a été donnée dans l'idée de pouvoir mesurer les besoins et la charge de travail supplémentaire sur une période adéquate.

Infrastructures et gestion urbaine

Vœu N° 8

Que la Municipalité privilégie à l'avenir la plantation d'arbres fruitiers en dehors des zones à fort trafic motorisé.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges fait en sorte de privilégier la plantation d'arbres fruitiers dans les endroits qui le permettent. Actuellement, les zones nouvellement aménagées font systématiquement l'objet d'une évaluation quant à l'opportunité de planter des arbres fruitiers. La Municipalité accepte le vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Cohésion sociale et logement

Vœu N° 9

Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

Réponse de la Municipalité

L'analyse des charges relatives au coût des repas de l'AREMS est régulièrement effectuée, mais n'implique pas une adaptation des tarifs chaque année, car ce serait une gestion beaucoup trop lourde avec le système actuel de facturation. Néanmoins, des propositions de modification et d'adaptation de la facturation des repas pour l'ensemble des élèves morgiens et non-morgiens de la 1P à la 11H est actuellement en cours.

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 10

Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité applique les recommandations des experts qu'elle mandate ou, dans le cas contraire, qu'elle cesse de financer leurs rapports.

Vœu N° 11

Que, pour les questions de sécurité, la Municipalité varie les angles d'observation en demandant, au fil du temps, l'avis d'experts différents lors des exercices d'évacuation.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ces deux vœux.

Détermination de la Commission de gestion

Réponses acceptées.

Vœu N° 12

Que la Municipalité autorise les travailleurs sociaux à reprendre les suivis individuels des adolescents dans les locaux situés à Couvaloup 12.

Réponse de la Municipalité

L'élaboration des cahiers des charges des collaborateurs communaux est du ressort de la Municipalité. Néanmoins elle tient à préciser que les travailleurs sociaux ont bien sûr pour rôle d'orienter et de conseiller les personnes qui les sollicitent vers les nombreuses instances qui peuvent les soutenir dans leurs démarches
Dès lors, d'un point de vue institutionnel, elle refuse ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse refusée.

La Commission de gestion ne conteste pas que l'élaboration du cahier des charges des collaborateurs communaux soit du ressort de la Municipalité. Cependant, elle est convaincue du travail de proximité et de soutien aux jeunes qui était encore effectué en 2018 (40 suivis individuels dont 12 avec des mineurs). Elle craint que l'aiguillage vers d'autres instances ne soit pas aussi efficace et décourage les jeunes plutôt que de véritablement les aider.

Urbanisme, construction et mobilité

Vœu N° 13

Que la Municipalité permette dès le printemps 2020 le cheminement est-ouest prévu pour piétons et vélos, cheminement dont le tracé est déjà inscrit sur les cartes existantes et aboutissant à la hauteur du parking de la patinoire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet est en cours d'élaboration. Un chemin est prévu dès automne 2019.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 14

Que la Municipalité mette en place une signalétique indiquant les diverses toilettes publiques, vers l'Église, la Place St-Louis, le Casino, et ailleurs.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

Vœu N° 15

Que la Municipalité étudie la mise en place d'une signalétique pour que les visiteurs repèrent plus facilement les endroits stratégiques (gare, parc de l'indépendance, office du tourisme, théâtres, musées, etc.).

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Un projet répondant à ce vœu est en cours d'élaboration.

Détermination de la Commission de gestion

Réponse acceptée.

PROPOSITION DE CLASSEMENT DES VŒUX

Vœux dont le classement est proposé par la Municipalité

La Commission de gestion est favorable au classement des 15 vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - N° 3 - 2016
 - N° 2 - 2017
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - N° 4 - 2015
 - N° 4 - 2017
- Sports, bâtiments et environnement
 - N° 8 - 2001
 - N° 20 - 2012
 - N° 5 - 2015
 - N° 14 - 2016
 - N° 22 - 2016
 - N° 6 - 2017
- Infrastructures et gestion urbaine
 - N° 15 - 2001
 - N° 10 - 2012
 - N° 11 - 2012
 - N° 15 - 2016
- Service cohésion sociale et logement
 - –
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - N° 5 - 2008

La Commission de gestion s'oppose au classement des sept vœux suivants :

- Administration, culture et relations extérieures
 - –
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - N° 3 - 2015
 - N° 6 - 2016
- Sports, bâtiments et environnement
 - N° 9 - 2016
- Infrastructures et gestion urbaine
 - –
- Service cohésion sociale et logement
 - N° 13 - 2015
 - N° 14 - 2015
 - N° 16 - 2015
 - N° 9 - 2017
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - –

Vœux dont le classement n'est pas proposé par la Municipalité

La Commission de gestion ne propose pas le classement d'autres vœux :

- Administration, culture et relations extérieures
 - –
- Finances et promotion économique
 - –
- Sécurité, informatique et manifestations
 - –
- Sports, bâtiments et environnement
 - –
- Infrastructures et gestion urbaine
 - –
- Service cohésion sociale et logement
 - –
- Urbanisme, constructions et mobilité
 - –

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2019.

Au nom de la Municipalité
le syndic le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Adopté par la Commission de gestion dans sa séance du 28 mai 2019.

Pour la Commission de gestion
Le président

Michaël Fürhoff

Envoyé au Conseil communal le 6 juin 2019.